

## LE PROJET ANGELE ?



\*Diététiciens Nutritionnistes spécialisés en Allergie alimentaire

\*\*Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur

Il structure les parcours de soins des patients souffrant d'allergies aux acariens (asthme et/ou rhinite) et/ou alimentaire, par une prise en charge multidisciplinaire.

Il permet aux médecins quelles que soient leurs spécialités, de s'appuyer sur des DNA et des CMEI.

### ANGELE financera :

- ✓ Le suivi médical
- ✓ Les interventions des CMEI et DNA
- ✓ Les temps de concertation entre le médecin et le CMEI ou le DNA



Projet mise en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté



Durée de 5 ans  
dont 4 années d'inclusion

### ANGELE ce sera 1905 parcours :

- ✓ 780 parcours "Allergie aux acariens"
- ✓ 1125 parcours "Allergie alimentaire"



1340 patients pris en charge



Projet Article 51 financé par le fonds d'innovation de système de santé (FISS) et le fonds d'intervention régional (FIR)



Réseau d'allergologie de Franche-Comté (RAFT)  
CHRU Besançon Bât. Magenta - 1<sup>er</sup> étage  
46, chemin du Sanatorium - 25000 Besançon  
03 81 21 84 36

Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté  
11, rue Jean Giono - 21000 Dijon  
bourgognefranche.comte.mutualite.fr  
03 80 50 87 91

### CONTACT :

Responsable projet M. Shahali :  
yshahali@chu-besancon.fr  
03 81 21 84 39

Secrétariat :  
raft@chu-besancon.fr  
03 81 21 84 36

MÉDECIN

# ANGELE

ALLERGIES COMPLEXES :  
PRISE EN CHARGE GLOBALE,  
DIÉTÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

CHRU Besançon - Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit : Freepik.com



Un projet « article 51 » de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale

**Votre participation est importante !**

elle permettra d'évaluer l'efficacité des parcours de soins d'ANGELE dans l'optique d'une généralisation partout en France.

# Je suis médecin et pratique l'allergologie

## Puis-je participer au projet ANGELE ?

Les parcours de soins seront accessibles à tous les spécialistes pratiquant l'allergologie en Bourgogne-Franche-Comté.

## Qu'est-ce que ma participation au projet implique ?

S'engager dans la prise en charge dans le cadre de parcours coordonnés.

Renseigner les informations nécessaires à la facturation : Les montants de la quote-part allouée au médecin prescripteur pour les forfaits CMEI et DNA seront respectivement de 77,25€ et 33,68€ pour chaque parcours.

Renseigner les informations nécessaires à l'évaluation des parcours de soins (questionnaire évaluation).

Une modélisation des parcours est présentée ci-contre, les étapes indiquées par le symbole du stéthoscope solliciteront votre intervention.

## Comment intégrer ce projet d'expérimentation ?

Il vous faudra adhérer aux conditions d'adhésion et signer "un bulletin d'adhésion à l'expérimentation" disponible sur demande à l'adresse suivante : [raft@chu-besancon.fr](mailto:raft@chu-besancon.fr) ou au 03 81 21 84 39

## Qu'est ce que le projet ANGELE va modifier dans ma pratique ?

- Le suivi médical financé par l'assurance maladie.
- Création d'un espace d'échange permettant un partage d'informations complémentaires avec les DNA et CMEI.
- Optimisation du temps de travail de l'allergologue.
- Propose des modules d'éducation thérapeutiques (ETP) pour accompagner vos patients.

## ANGELE : PARCOURS ALLERGIE AUX ACARIENS

Les étapes indiquées par ce symbole solliciteront votre intervention

## ANGELE : PARCOURS ALLERGIE ALIMENTAIRE

